

L'explication du poème Al-Hâiyyah

Dans la croyance d'Ibn Abî Dâoud

المُظَوِّمَةُ

الحائِية



Par Cheikh Al-Fawzân

SPFBIRMINGHAM

Traduit par
Mehdi Abou Abdirrahmân

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer. Ceci étant dit:

L'auteur¹ du poème Al-Hâiyyah –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

2- "Et suis dans ta Religion le Livre d'Allah et les sunan

Qui ont été rapportées du Messenger d'Allah

Tu seras (alors) sauvé et tu gagneras"

L'explication de cette deuxième ligne du poème par le noble et savantissime Cheikh Sâlih Al-Fawzân –qu'Allah le préserve :

"La parole de l'auteur du poème –qu'Allah lui fasse miséricorde :

"Et suis dans ta Religion" : C'est-à-dire : suis dans ta Religion le Livre d'Allah et suis les sunan du Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et donc fais

¹ N.d.t : C'est Abou Bakr bnou Abî Dâoud As-Sijistânî connu sous le nom d'Ibn Abî Dâoud.

Né en 230h et mort en l'an 316h qu'Allah lui fasse miséricorde. Il est le fils du célèbre Abou Dâoud, l'auteur des Sunan connus par Sunan Abî Dâoud.

que ton action soit prise du Livre d'Allah et de la Sunnah du Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et qu'elle ne soit pas prise des passions et des innovations (religieuses) et des affaires inventées.

Sa parole : "*et les sunan*" : c'est le pluriel de sunnah qui est la voie du Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ qui a dit :

"Suivez ma Sunnah" : c'est-à-dire : ma voie.

Quant aux savants du hadîth et dans la science de la terminologie du hadîth, la Sunnah est ce qui a été rapporté de manière authentique du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ en termes de parole ou d'action ou d'approbation ou de caractéristique.

Elle a donc un sens général qui est la voie sur laquelle était le Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et son sens spécifique c'est le détail fait par les savants du hadîth.

Et il y a dans cette ligne (du poème) qu'il faut absolument argumenter par la Sunnah après le Coran car la Sunnah est la deuxième source des sources de l'Islam après le Noble Coran.

Et les fondements de l'argumentation chez les savants de la science des fondements² sont soit des fondements au sujet desquels il y a unanimité soit des fondements au sujet desquels il y a divergence mais les fondements au sujet desquels il y a unanimité sont au nombre de quatre :

1- Le premier fondement : Le Noble Coran

² N.d.t: Al-Ousouliyyoun.

2- Le deuxième fondement : La Sunnah Prophétique car elle est la deuxième révélation après le Coran et Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Prenez ce que le Messenger vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en".

Sourate Al-Hachr v.7.

Et Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux".

Sourate An-Nour v.63.

Voilà donc le deuxième fondement qui est la Sunnah du Messenger صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ qui est comme son Seigneur l'a décrit (dans Sa parole dont la traduction du sens est) :

"Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée".

Sourate An-Najm v.3 et 4.

Et c'est pour cela que les savants l'ont décrite (la Sunnah) comme la deuxième révélation après le Noble Coran.

Donc ce qui a été rapporté de manière authentique du Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, il nous est obligatoire de l'accepter et de le suivre et de le mettre en pratique que cela soit moutawâtir³ ou âhâd⁴. En opposition aux innovateurs qui

³ N.d.t : Voir sa définition traduite en Français par nos soins :

<http://www.spfbirmingham.com/index.php/articles/hadith/74-la-definition-du-hadith-moutawatir.html>

⁴ N.d.t : Ibn Hajar a dit : Ce qui n'a pas regroupé les conditions du tawâtur (voir lien ci-dessus).

dénient la Sunnah et disent : "Il nous suffit de mettre le Coran en pratique !".

Et ce qui est connu et ce qui est établi c'est que la mise en pratique de la Sunnah fait partie de la mise en pratique du Coran car Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en".

Sourate Al-Hachr v.7.

Et ceux-là disent : "Le Coran nous suffit !".

Et Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah".

Sourate An-Nisâ~ v.80.

Et Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés".

Sourate Al-A'râf v.158.

Et Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Et obéissez au Messager, afin que vous ayez la miséricorde".

Sourate An-Nour v.56.

Donc ceux-là ont menti dans leur parole : nous appliquons le Coran ! Car ils n'ont pas appliqué le Coran lorsqu'ils ont délaissé la Sunnah. Et aussi, il y a dans le Coran des généralités et c'est la Sunnah qui les clarifie et les détaille et Allah dit à Son Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ (ce dont la traduction du sens est) : "Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu

exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux".

Sourate An-Nahl v.44.

Donc la Sunnah a une corrélation étroite avec le Coran car c'est une explication du Coran et une clarification (du Coran) et c'est un détail de ses généralités (au Coran) et une restriction de son absolu (au Coran) et le Coran peut être abrogé par la Sunnah et la Sunnah par le Coran et le Coran par le Coran et la Sunnah par la Sunnah et donc nous avons absolument besoin de ces sujets très importants. Et c'est par cela qu'est connu le statut de la Sunnah par rapport au Coran et sa position en Islam. Et ceux qui se détournent de la Sunnah, le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a informé à leur sujet et a mis en garde contre eux en disant : "Il est proche de se réaliser qu'un homme rassasié couché sur son divan rapporte un hadîth parmi mes ahâdîth et qui dit : "Entre nous et vous il y a le Livre d'Allah et donc ce que nous y trouvons comme étant licite nous le jugeons comme étant licite et ce que nous y trouvons comme étant illicite nous le jugeons comme étant illicite !".

N'est-ce pas que ce le Messenger d'Allah a décrété comme étant illicite est certes comme ce qu'Allah a décrété comme étant illicite !".

Rapporté par Abou Dâoud et At-Tirmidhî et Ibn Mâjah et d'autres.

Et de même pour sa parole صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: "Il m'a certes été donné le Coran et ce qui est identique (au Coran) avec lui". C'est-à-dire : la Sunnah.

Et Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Allah a fait descendre sur toi le Livre et la Sagesse".

Sourate An-Nisâ~ v.113.

Et Il a dit (ce dont la traduction du sens est) : "Et leur enseigne le Livre et la Sagesse".

Sourate Âli 'Imrân v.164.

Donc, le Livre est le Coran et la Sagesse est la Sunnah. Il faut donc absolument la Sunnah, et elle est le deuxième fondement parmi les fondements des preuves sur lesquels il y a unanimité. Et aucune considération pour la divergence de ceux qui s'en détournent⁵ car ce sont soit des Khawârij soit des ignorants soit des gens qui font les savants (mais n'en sont pas) ou qui ont de mauvais desseins, qui veulent éteindre la Religion petit à petit et donc leur divergence n'est pas prise en considération et on ne prête pas attention à leur parole mais au contraire on prend

⁵ N.d.t: As-Souyoufî –qu'Allah lui fasse miséricorde- lorsqu'il a écrit son livre "Miftâh al-jannah fil-ih̄tijâj bis-Sunnah" a dit dans son introduction que la raison pour laquelle il a écrit ce livre est qu'un Râfidite hérétique a dit : "On prend le Coran sans la Sunnah". Et As-Souyoufî a dit : "Sachez –qu'Allah vous fasse miséricorde- que dans la science il y a des choses qui sont à la manière du remède et il y a parmi les opinions (certaines) qui sont à la manière des toilettes qui ne sont citées qu'en cas de nécessité". C'est-à-dire que ce sont des opinions mauvaises et laides et ignobles mais la nécessité a contraint à cela alors que la personne aurait aimé exempter sa langue de dire ce genre de paroles et la raison qui l'a poussé à écrire ce livre est qu'un Râfidite hérétique avait dit que... et que... puis il a cité les preuves sur l'argumentation par la Sunnah ainsi que les paroles des pieux prédécesseurs sur l'argumentation par la Sunnah et qu'on l'utilise dans l'argumentation comme on utilise le Coran et qu'on la met en application comme on applique le Coran et il est connu que celui qui dément la Sunnah aura démenti le Coran...". Voir l'explication de Sunan Abî Dâoud de Cheikh 'Abdel-Moḥsin Al-'Abbâd K7 n°515.

la Sunnah authentique que cela soit dans les branches ou dans les fondements.

Et on ne prend pas en considération leur parole (qui consiste à dire) que les informations âhâd⁶ ne sont pas acceptées dans les croyances et qu'elles ne sont acceptées que dans les branches car ce sont des preuves conjecturales (non catégoriques)!!

Nous disons : elles sont conjecturales chez vous, tandis que chez les gens de Foi elles ne sont pas conjecturales mais de plus elles ont valeur de certitude à partir du moment où elles sont rapportées de manière authentique du Messager d'Allah

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et donc elles ont valeur de science et ne sont pas conjecturales et donc on les accepte dans les croyances et les transactions et autres.

- 3- Le troisième fondement : le Consensus⁷, et sa preuve est Sa parole (dont la traduction du sens est) : "Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous lui collerons ce qu'il s'est collé, et le brûleront dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination".

Sourate An-Nisâ~ v.115.

Et sa parole صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : "Allah ne regroupe pas ma communauté sur un égarement". Donc le consensus oral⁸ est une preuve catégorique quant au consensus silencieux⁹ c'est

⁶ N.d.t: Khabar Al-Âhâd. Ibn Hajar a dit : Ce qui n'a pas regroupé les conditions du tawâtur (Voir n.d.t n°3).

⁷ N.d.t : Al-Ijmâ'.

⁸ N.d.t : Ijmâ' qawfî.

⁹ N.d.t : Ijmâ' soukoutî.

une preuve conjecturale car il se peut qu'il y ait quelqu'un qui soit opposé mais ne soit pas en évidence. Mais si tous les savants disent une chose et qu'ils sont unanimes à son sujet et que personne ne s'y oppose, alors c'est une preuve catégorique.

- 4- Le quatrième fondement : L'analogie¹⁰ : et c'est de joindre la branche au fondement dans le jugement pour une raison qui leur est commune. Et c'est ce qu'ils appellent "qiyâs al-'illah" et c'est l'avis de la majorité des savants et cela a été rejeté par Adh-Dhâhiriyyah et certains Hanâbilah et peu de groupes parmi les gens de science mais la majorité de la communauté a l'avis que l'analogie (est une preuve) et c'est une preuve authentique si ses conditions citées dans les livres des fondements de la jurisprudence sont réunies.

Il reste d'autres fondements comme la parole du Compagnon et comme "istishâb al-asl" et les savants ont divergé quant à ces choses-ci et la divergence y est forte.

Quant à la divergence concernant l'analogie, c'est une divergence faible et la majorité ont l'avis que l'analogie est une preuve mais l'imam Ahmad a dit : "On va vers l'analogie en cas de nécessité". Rapporté par Al-Bayhaqî et Adh-Dhahabî. Comme la (bête) morte car on ne va vers elle qu'en cas de nécessité et donc s'il y a un texte du Livre d'Allah ou de la Sunnah de Son Messenger صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, il n'y a aucun besoin de

¹⁰ N.d.t : Al-Qiyâs.

recourir à l'analogie et s'il n'y a pas de texte alors on va vers l'analogie par nécessité.

Donc la parole de l'auteur du poème qu'Allah lui fasse miséricorde :

"Et suis dans ta Religion le Livre d'Allah et les sunan

Qui ont été rapportées du Messenger d'Allah

Tu seras (alors) sauvé et tu gagneras"

C'est-à-dire : Fais que tu prennes ta Religion du Livre d'Allah et de la Sunnah de Son Messenger صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ qui est les ahâdîth authentiques.

Quant à ce qui a été rapporté d'autre que lui صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, on l'analyse : si c'est conforme au Coran et à la Sunnah on le prend et si c'est en opposition au Coran et à la Sunnah on réfute la personne qui l'a dit et les imams ont enjoint à cela.

L'imam Ach-Châfi'î –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Si ma parole est en opposition à la parole du Messenger d'Allah, prenez la parole du Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et lancez ma parole contre le mur".

Et l'imam Mâlik –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Nous sommes tous soit quelqu'un qui réfute ou qui est réfuté sauf celui qui occupe cette tombe".

C'est-à-dire : le Messager d'Allah ﷺ car il (l'imam Mâlik) enseignait à la Mosquée du Prophète ﷺ et il dit : sauf celui qui occupe cette tombe, donc le Prophète ﷺ n'est jamais réfuté mais au contraire sa parole n'est rien d'autre qu'acceptée.

Quant à autre que lui, si c'est conforme au Coran et à la Sunnah on le prend et si c'est en opposition (au Coran et à la Sunnah) cela est rejeté.

Et l'imam Abou Hanîfah –et il est le premier des quatre imams qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Si le hadîth est rapporté du Messager d'Allah ﷺ alors volontiers ! Et si le hadîth est rapporté des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ alors volontiers ! Et si le hadîth est rapporté des Tâbi'oun alors ils sont des hommes et nous sommes des hommes".

C'est-à-dire : Ce qui est rapporté d'autre qu'Allah et Son Messager

ﷺ et ses Compagnons (au Messager ﷺ) on l'analyse et cela même si celui de qui cela a été rapporté fait partie des meilleurs des gens et ce même s'il fait partie des Tâbi'oun : si c'est conforme au Coran et à la Sunnah on l'accepte et si cela n'est pas conforme, on le délaisse.

Et l'imam Ahmad –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit :

"Je suis étonné de gens qui connaissent la chaîne de transmission et son authenticité et vont vers l'avis de Soufyân !".

(C'est-à-dire Soufyân Ath-Thawrî le jurisconsulte, l'illustre imam).

Il dit : "Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Que ceux, donc qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux".

Sourate An-Nour v.63".

Il n'est donc permis de prendre la parole d'un jurisconsulte –quel que soit le degré de compréhension et de science qu'il a atteint– que si elle est basée sur une preuve authentique ; tandis que si elle s'oppose à la preuve alors elle n'est pas prise car la parole du Messenger d'Allah

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ne peut être devancée par la parole de qui que ce soit.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Ô vous qui avez cru ! Ne devancez pas Allah et Son Messenger. Et craignez Allah. Allah est Audient et Omniscient."

Sourate Al-Houjourât v.1.

